

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 655

présenté par

M. Ciotti, M. Fillon, M. Ginesy, Mme Dalloz, M. Labaune et M. Moudenc

-----

**AVANT L'ARTICLE 2**À la fin de l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup>, substituer au mot :

« départementaux »

le mot :

« généraux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'amendement n° 4.